

Le 9 Septembre 1904
Province de Québec
Cité de St. Henri



A une session de Comité Général
du Conseil, de la Cité de Saint-Henri
tenue à Saint-Henri au lieu ordinaire
de ses sessions du dit Conseil le
neufième jour de Septembre mil
neuf cent quatre conformément à la
loi à laquelle session sont présents
Son Honneur le Maire Eug. Guay
& Messrs. les Echevins, J. E. Elie & Fortin
M. La Roche. M. Villeneuve prenant
un quorum sous la présidence de M. le
Maire.

Travaux de
10 Sept 1904
JW

Résolu et adopté que le Gueppi soit
autorisé de mettre la Compagnie de l'eau
The Montreal Water & Power Co. en demeure
de poser les conduites d'eau et service
sur la rue St. Marie. immédiatement

M. J. Villeneuve dissident

Résolu et adopté ~~immédiatement~~ que
le Gueppi soit autorisé d'empêcher M.
J. E. Vanier d'empêcher de donner les
travaux à l'effet de l'eau sur la
pose des conduites et services d'eau sur
la rue St. Marie les dit travaux
posés sur la surface de la rue
dans un état actuel et ce pour les fins
de laquelle seabement

M. J. Villeneuve dissident

et la séance est levée

Travaux de
10 Sept 1904
JW

L. Senecal
Secrétaire

Eug. Guay
Président

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10243

Comité Général
"Montreal Water Tower"
"Rue St. Marie."
"J. E. Vanier"
9/9/04



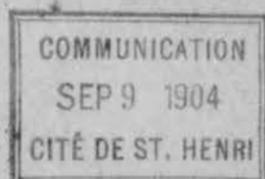
P23/E2,240

P23/E2,240

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, 9 Septembre 1904.



L. N. Sénécal, Ecr.,
Greffier,
Cité de St. Henri -



Cher Monsieur:

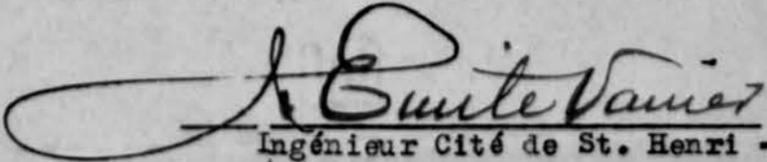
A la suite d'une demande que vous m'avez faite le 8 du courant re possibilité de changer les profils de niveau de la rue Ste. MARIE, de même que modifier le profil d'égout de la même rue et la nature de cet égout projeté au plan général, le tout de manière à établir entre les ouvrages à faire sur cette rue, et la position qu'ont prise de leur chef les propriétaires qui y ont bâti, une concordance, j'ai fait procéder à des opérations suffisamment étendues sur les lieux pour me permettre de me rendre au désir de votre Conseil.

J'ai l'honneur à cette fin de soumettre ce soir à vos Échevins le résultat de mes études.

Dans l'espérance que vous trouverez sur les nouveaux plans et profils les renseignements demandés,

Je demeure, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,


Ingénieur Cité de St. Henri -

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10244

J. Emile Vanier
Pre profil et niveau
rue Ste Marie

9/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

COMMUNICATION
SEP 9 1904
CITÉ DE ST. HENRI

M. Jos. Echier

91 Rose de Lima



Monsieur.

Je viens, au nom du Cercle
St. Henri, vous demander, comme au Président
de l'Hotel de Ville, l'usage de la Salle des
Spectacles, pour la prochaine représentation que
le Cercle aurait l'intention de donner Dimanche
dans l'après-midi, le 25 Septembre; et les Mardi,
Mercredi, jeudi soirs: 27, 28 et 29 Septembre.

Espérant un encouragement de votre part
auprès du Comité, et une réponse favora-
ble de vous, je demeure,

Votre tout humblement soumis,
au nom du Cercle

Jép. Monti
Sec.

295 Aubert.
Montréal.

P23/E2,240

Montreal, 8 Septembre 1904.

Monsieur J. Ethier

Echevin de la Cité St. Henri
St. Henri.

COMMUNICATION
SEP 9 1904
CITÉ DE ST. HENRI

Cher Monsieur,

Nous prenons la liberté de vous demander l'usage de la salle de l'Hôtel de Ville St. Henri, pour les 25, 27, 28 & 29 du présent mois. Nous avons l'intention de donner des représentations à ces dates là.

Y aurait-il moyen de s'entendre avec le Recorder de la Cité, pour que ces séances du soir n'aient pas lieu les Jeudi et samedi, vu que ce sont nos soirs de répétition?

Comptant sur votre obligeance et vous remerciant à l'avance, nous demeurons,

Vos très obligés,

Le Cercle Dramatique St. Henri.

Par le Président et Directeur,

J. McLaughlin

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10245

*Le Cercle Dramatique
St. Henri, demande
l'usage de la salle.
9/9/04*



P23/E2,240

P23/E2,240

The Book of Canada

will be thoroughly representative of the Dominion. We want illustrations, Articles on Canadian Industries, Statistics, Facts of any character that can be woven into an interesting story on this subject.

Send to us for blanks or any further information.

ENDORSED BY THE LEADING COMMERCIAL BODIES OF THE WORLD.

EDITORIAL STAFF

CAPT. E. J. CHAMBERS,
Gentleman Usher the Black Rod the Senate,
HISTORICAL.

JOS. T. CLARK, Esq.,
Editor "Toronto Star,"
HISTORICAL & INDUSTRIAL.

FRED'K GEORGE, Esq., F. S. CAMERON, Esq.,
COMMERCIAL WRITERS.

ASSISTED BY LOCAL WRITERS THROUGHOUT THE DOMINION.

The Book of Canada.

BY THE BOOK OF CANADA COMPANY.

Merchants Bank Chambers,
MONTREAL.
TEL. MAIN 1741.

Standard Stock Exchange,
TORONTO.
TEL. MAIN 3670.

ADDRESS ALL COMMUNICATIONS TO THE BOOK OF CANADA CO.

The Book of Canada

is a publication to be devoted to exploiting the unparalleled opportunities that await development within the Dominion.

It will be the most complete work of the kind ever attempted, and will be invaluable in promoting Canadian business.

It will be found, when published, in every corner of the Empire.

Montreal, Sept. 9th, /04.

L. N. Senecal, Esq.,
City Clerk, St. Henri,
Montreal.



Dear Sir:-

Your favor of Sept. 7th at hand, and we herewith enclose you the ten orders on Notman requested therein. You will kindly fill in the names of your council and instruct them to visit the studio at once. We have a great deal of trouble in our friends delaying their visit to the studio. If you will be kind enough to impress this on their minds that the work must be attended to at once, you will greatly oblige, as we should like to have all the photographs in this month.

Thanking you for your trouble in this matter, We beg to remain,

Yours truly,

The Book of Canada Co.

By

M. M. Murphy

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10246

Book of Canada
re photographies
9/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

Hotel-de-Ville
1938, rue Saint-Jacques

Tel. Marchands 1270
" Bell Mount 453



Département des Chemins

Bureau de l'Inspecteur Général

DE LA CITE DE SAINT-HENRI

PHILIPPE BLAIS,
Inspecteur

Saint-Henri, 9 septembre 1904

Au Maire et aux échevins
de la Cité de Saint-Henri



Messieurs

J'ai l'honneur de vous faire
rapport que le 14 juillet 1904 j'ai reçu un
téléphone de M. Sigler rue Notre Dame
je me suis rendu au coin de la
rue Dade Delima et Notre Dame
et j'ai constaté que le canal de
la rue Notre Dame est brisé
et bouché et c'est la cause que
l'eau a rentré dans la cave de
la propriété de M. Biran
rue Notre Dame

au signifier de l'ajout
de la relation

Notre très humble

J^d Blais

inspecteur

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10247

Inspecteur General
rapport re dommages
a la propriete Biron.
9/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

refuse a l'inspecteur
non a faire
revenir

St Henri 9 Sept 1904

COMMUNICATION
SEP 9 1904
CITÉ DE ST. HENRI

M. le Maire
et Messieurs la Commission

Messieurs

FOLIO DES MINUTES
379
146M
1904
CITÉ DE ST. HENRI

COMMUNICATION
SEP 9 1904
CITÉ DE ST. HENRI

Nous soumettons a votre honneur
le Conseil. que le trois Sept courant, pendant
les heures que nous avons eues dans l'apres midi.
l'eau sortant des canaux degoutés de la Rue St Jean
et de la Rue St Michel a denusee dans nos caves, et nous
a cause des dommages pour le montant de vingt trois
dollars, repartis comme suit.

36 sacs de sel fondue a 50 ^{ts}	18.00%
Pour nettoyer les caves	5.00%
	<hr/>
	23.00%

De sorte que nous reclamons de la Corporation
ce montant de vingt trois.

En tout dequis.

Ed. Leduc
St Henri

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10248

E. & A. Leduc
reclame des dommages
par inondation
9/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

Hôtel-de-Ville
1938, rue Saint-Jacques

Tel. Marchands 1270
" Bell Mount 453



Département des Chemins

Bureau de l'Inspecteur Général

DE LA CITE DE SAINT-HENRI

PHILIPPE BLAIS,
Inspecteur

Saint-Henri, 9 Septembre 1904

Monsieur
Mauri et aux échoués
de la Cite Saint Henri



*copie de mon
rapport
à l'inspecteur
général*

Messieurs
J'ai l'honneur de vous faire rapport
comme suit que j'ai visité le 6 septembre
d'après les plaintes que j'ai eues la cave de
Mr Edouard Ledue rue St Emile au St Jean
et j'ai constaté que l'eau a monté
dans sa cave de deux pieds
J'ai aussi visité chez Mr H Lepebvre
rue Debole au St Jean et l'eau a
monté dans sa cave à peu près
18 pouces et l'eau a rentré dans
la cave par le canal de renvoi
et aussi visité la cave chez Mr
Carrignan rue St Ambroise au St Germain
propriété de Mr Delarme et j'ai
constaté qu'il y avait 3 à 4 pouces
d'eau dans la cave à peu près
4 à 5 pieds carré

Votre bien dévoué
P. Blais
inspecteur

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10249

Inspecteur General
rapport re domma-
ges a Alfred Leduc
et H. Lefebvre 9/9/04
et L.A. Delorme.



P23/E2,240

P23/E2,240

G. A. FAUTEUX.
J. A. JARRY.
FRS. FAUTEUX.

TELEPHONE BELL, MAIN 4365.

FAUTEUX, JARRY & FAUTEUX
AVOCATS
EDIFICE "BANQUE DU PEUPLE" CHAMBRE 71
97, RUE ST-JACQUES

MONTREAL, 9 Septembre, 1904 190

Me

Messieurs les Membres du Conseil de la Cité de St. Henri.

St. Henri.

Messieurs,

J'ai reçu instruction de Monsieur Kong Dieu, tenant une buanderie aux coins Turgeon et Ste Emilie de répéter de la Cité de St. Henri \$30.05 pour les raisons suivantes:

Ce Monsieur a payé à la Cité de St. Henri le 16 Juin 1904 le montant de \$29.05 étant \$25.00 pour taxe d'affaires de 1903-1904 plus \$4.05 de frais pour une licence qu'il croyait due par lui pour l'année courante à savoir 1904-1905 mais qui en réalité était due par son prédécesseur puisque mon client est locataire du dit emplacement que depuis le premier Mai 1904.

De plus mon client a été forcé de payer le 16 Aout 1904 la somme de \$26.00 étant \$25.00 de taxe d'affaires pour l'année 1904-1905 plus \$1.00 pour frais de lettre d'avocat.

Ce Monsieur se trouve conséquemment à avoir payé \$55.05 pour sa licence attendu qu'il n'aurait du payer que \$25.00 à savoir le taux que la Ville de St. Henri a imposé pour son commerce.

Ayant satisfait au règlement de la Cité au mois de Juin, 1904 il serait injuste de lui charger des frais. Le véritable



P23/E2,240

G. A. FAUTEUX.
J. A. JARRY.
FRS. FAUTEUX.
TELEPHONE BELL, MAIN 4365.

FAUTEUX, JARRY & FAUTEUX
AVOCATS
EDIFICE "BANQUE DU PEUPLE" CHAMBRE 71
97, RUE ST-JACQUES

MONTREAL, 8 Septembre, 1904 190

(2)

débiteur demeure maintenant ailleurs et mon client serait prêt à vous donner les renseignements voulus pour le retracer.

Je ne crois pas que Monsieur Kong Dieu, le locataire actuel soit obligé de payer pour son prédécesseur en défaut.

J'espère donc que pour ces différentes considérations vous rembourserez la somme plus haut réclamée à savoir \$ 50.05 qu'il a payé de bonne foi mais sans y être tenu.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre dévoué,



L. Fauteux

*reçu alloué
de la citi*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10250

Mrs. Fautoua
reclame pour
Kong-Dieu
9/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

COMMUNICATION
SEP 9 1904
CITÉ DE ST. HENRI

St Henri le 9 Sept 1904

Messieurs le
Maire

Ainsi que Messieurs
les Echevins de la
Ville de St Henri

Le Club La Boueane
m'a autorise de vous
demander s'il vous
voudrez etes assez bon
de lui faire avoir
La salle de l'Hotel de
Ville le 9 + 10 Octobre
prochain pour jouer
la Piece Dramatique de
Felix Poutre;

P23/E2,240

J'espere que vous
prendrez cette demande
en consideration

Notre serviteur
Romeo Lempre
Secrétaire du
Club La Boucane

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10251

Club La Boucanne
demande l'usage
de la salle.
9/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

P. O. BOX 303.

Montreal Water & Power Co.,
Engineering Department.
Imperial Building,

F. H. PITCHER,
CHIEF ENGINEER.
ASSISTANT ENGINEER.

Montreal. 10 Sept. 1904.

L. N. Senecal, Esq.,
Secretary,
Town of St. Henry.



Dear Sir,-

We are in receipt of your favor enclosing copy of Resolu-
tion of the Council of St. Henry, dated 29 July, 1904, in regard to
water pipe extension for the Canada Malting Company. In regard to
that, we may say, that we are proceeding with this work with all
diligence, and as soon as all material required is at hand no further
delay need be necessary.

Yours truly,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "F. H. Pitcher". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping underline.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10252

Montreal Water
Power Co.
Canada Malting
Co.
10/8/04



P23/E2,240

P23/E2,240

Rapport concernant les Lumières Electriques dans la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures	Minutes	RAPPORT FAIT PAR
<i>Quartiers St Jacques & St Augustin</i>				
Septbr 8	St Augustin & Notre Dame	2	20	Francœur & Carand
"	" Lacroix & Notre Dame	2	30	" "
"	" Pelissier & St Jean	3	45	" "
"	" Bourget & Notre Dame	3	45	" "
"	" Notre Dame & Pont St. J. P.	4	00	" "
"	9 Lacroix & Notre Dame	9	30	Francœur
"	" Pelissier & St Jean	12	20	Chatton & Carand
"	10 Pose de Lima & St Jacques	9	00	Perras
"	" Bourget & St Amelie	10	20	"
"	" St Augustin & Notre Dame	11	15	Lamouche & Campeau
"	" Laurier & St Jacques	12	40	" "
"	" Bourget & St Amelie	3	10	Terrault & Francœur
"	11 St Jacques & Place St Henri	9	40	M. P.
"	12 St Jean & Notre Dame	9	20	Chatton
"	" Pose de Lima & St Antoine	10	15	"
"	" St Jean & Notre Dame	12	40	Terrault & Francœur
"	" " " "	2	30	Perras & Campeau
"	13 St Augustin & Notre Dame	10	50	Lamouche
"	" Pelissier & St Jean	3	45	Terrault & Carand
"	" St Augustin & Notre Dame	2	30	" "

Quartiers St Henri & St Antoine

Septbr 10 St Elizabeth & St Jacques 9 00 Lapare & Ducap

Copie Signée A. M. Massy

St Henri 14 Septembre 1904



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10253

Rapport Patrouilleur
de lumière électrique
10/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

PHONES
DES MARCHANDS 1224
BELL MOUNT 457



Bureau du Greffier de la Cité,
Hotel de Ville.

St. Henri de Montreal, 12 Septembre 1904

A Mr. le Maire et M.M. les
Echevins de la Cité de Saint Henri,



Messieurs:-

Conformément à une résolution de votre Conseil, j'ai
J'ai fait il y a quelques mois adresser un compte pour taxe
sur les manufactures exemptées par la Cité, aux Commissaires
d'Ecoles, qui n'ont pas répondu et que je crois n'entendent pas
payer ce montant, sur prétention qu'il est exagéré et non con-
forme à l'arrangement intervenu. Comme je n'ai pas de note of-
ficielle des Commissaires, et que la chose va ainsi trainer,
je crois de mon devoir de vous en informer, afin que vous pre-
niez les mesures nécessaires pour faire réduire la réclamation
ou la collecter suivant l'arrangement.

Je demeure, Messieurs,

Votre serviteur dévoué,

L. Senecal
Greffier de la Cité

*Refaire au
Comité des finances
jeudi*

Montréal le 15 juillet 1904

La Municipalité Seculaire
de la Cité de Montréal

Dû à la Cité de Montréal

Pour taxes municipales dues sur les propriétés
des Compagnies ou établissements manufacturiers
mentionnés plus bas exemptés par Règlement
mais remboursables par votre Commission sur aut
entente avec le Conseil en date du 5 Février 1902

reçu à l'usage	<u>Alaska Tractor & Dredge Co</u> Nos 4/3413 13713/3412, 5.67/3413, 13714/1704	Pour 1903	364 50	
		" 1904	345 10	710 60
	<u>M. Paugé & fils</u> Nos 2222, 3.4.5.	Pour 1903	107 50	
		" 1904	101 50	209
	<u>M^{rs} Rutherford Smeley</u> Nos 3.5.6. 8/748/3413	Pour 1903	572 77	
		" 1904	761 25	1274 02
	<u>R. Mitchell & Co</u> 160 @ 177 enclavement de 944/ 185 @ 192 " " " 192 @ 192 " " "	Pour 1904	259 43	259 43
				2453 05



S. G. S.
Copie

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10254

L. N. Senecal

re compte aux commis-
saires pour taxes sur
propriétés exemptées.

12/9/04



P23/E2,240

12 Septembre 1904
Province de Quebec
Cité de St-Henri



1
Chs. Fortier
M. Labrieche

A une session de Comité Général
du Conseil de la Cité de Saint-Henri
tenue à Saint-Henri au lieu ordinaire
des assemblées des dits comités Le mardi
douzième jour de Septembre mil neuf
cent quatre, conformément à la loi, à
laquelle session sont présents Son Honneur
le Maire Eug. Guay & M.M. les Conseillers
Jos. Ethier P. Séguin J. Senechal Jos
Villeneuve $\frac{1}{2}$ formant un quorum sous
la présidence de M. le Maire

Il est ordonné et statué par résolution
du comité comme suit:-

accepte

M. Liggett est présent au Comité au sujet de
sa demande de rétro sa propriété aux
conseillers députés de la cité de St-Henri-

Le comité procède à l'examen et l'approba-
tion des comptes suivants qui sont approuvés
survis - Blake & Franche & Douc Co





Comptes approuvés:

Alaska H. D. 2603 Archambault W 600
 Archambault J. 2250 Aruonko M. 22210
 Brauchamp J. 575 Blain Ph. 1600 Branden
 N. 585 Beuland S. 11.78 Beckauf C. 393
 Claupe H. 1020 4615 Bell Telephone Co. 30, 360
 2750 2750 3000 1500, Brouard H. Pender P. 1200
 1175 750 255 1485 11980 1440 Claurin A. 1645
 Cusson J. 50 350 1741 Cep d'Arment des Marchand
 v. r. Coen. Fin. H. 360 660 Chami Mel
 900 Charbonneau 1129 Dand O. 80 2950
 Defaut M. 2400 Desroches Dame 1200 Decarie
 J. 3390 Demeule A. 390 370 Delisle, Est. 4153
 Depreast A. 1013 1598 2905 4578 410 75 Dem. Ex
 Cy 750 Faulcom E. 187 Fortin J. 770 Eaudon B. 1375
 Gagnon C. 1100 Fortin E. 765 Groulx 465 4600
 Gamaelle J. 2875 Garsen H. 90.60 G.R. 1693
 266 1708 1712 1642 1762 Grand 1700 2553 Gau-
 lock P. 275 Granger J. 100 Groulx 4550 100
 3625 420 Institut Vaccinal 375 Ilguen
 Jacques 239 9580 1450 Ass. Legislature 74226
 Larocq 1753 Lecarier U. 5700 Lecours C. 890
 Lacombe cep. 603 721 109 Laclapelle S. 1000
 Lapierre C. 500 1000 Latour M. 1500 Labatut
 Lamy R. 1483 Lamont M. 2800 275
 Lymburn M. 260 125 1750 985 3600
 Inglis R. 275 4310 McDougall C. 1200
 Lelormand A. 1800 405 1200 500 5200 1000 2800
 800 1200 Maunet D. 1325 Masson D. 2915
 Cy du Telephone des Marchand 3000 Merleat S. J.
 22908 Municipal J. 303 Moini & McKay
 1000 Mitchell D. 200 400 Merleat H.
 & P. 326 9. 5. 425 9. 7.45 2499. 428 9. 9.
 431 9. 152 572 2499. 3745 9. 5. 75
 Sealby 40 Selin J. 4060 1917 5737
 Poir Curant H. 2000 St. H. 2000



Comptes approuvés:

Alaska H. D. L. 2603 Archambault N. 600
 Archambault J. 2250 Atkinson J. 22410
 Brauchamp J. 575 Blain Ph. 1600 Brande
 N. J. 5850 Bertrand S. L. 11.78 Beckwith G. 393
 Beaupre N. J. 1020 4615 Bell Telephone Co. 80, 360
 2750 2750 3000 1500 Brossard H. P. 1200
 1125 750 255 1485 1980 1440 Clamond A. 1645
 Cusson J. 50 350 1741 Capd'Amont des Marchand
 v. r. Coen J. H. 360 660 Chouin Mel
 700 Charbonneau 1129 Dand O. 80 2950
 Desjardins J. 2400 Desrochers Dame 1200 Decarie
 J. 3390 Dumoulin A. 390 370 Delisle, Est. 4153
 Desrosiers A. 1013 1598 2900 4578 410 75 Desr. Ex
 C. J. 750 Kaulen E. 187 Fortin J. 720 Grandin B. 35
 Gagnon S. L. 1100 Fortin E. J. 765 Gosselin 465 4600
 Gamaelle G. 2875 Garsin J. H. 90.60 G. R. 1693
 266 1700 1742 1642 1762 Grand 1700 2555 Gau-
 lard P. J. 275 Granger J. 150 Gosselin S. 4550 100
 3625 420 Institut Vaccinal 375 Ilguen
 J. 239 950 1450 Ass. législative 74226
 Larroche 1783 Lecavalier U. 5700 Lecours C. 890
 Lacombe A. P. 603 721 100 LaChapelle Les 1000
 Lacombe S. L. 500 1000 Latour M. 1520 LaPlante 200
 Laroche R. 1483 Larouche N. J. 2800 275
 Laroche M. 260 125 1750 985 3600
 Laroche R. J. 275 4310 McDougall C. 120
 Laroche A. 1800 400 1200 500 5200 10000 2800
 800 1200 Maheu S. 1325 Masson S. L. 2915
 C. du téléphone des Marchand 3000 Mercier S. J.
 22908 Municipal J. P. 303 Monin J. McKay
 1000 Mitchell S. L. 200 400 Mulvihill H.
 J. P. 376 9. 5. 425 9. 7.45 2499. 428 9. 9.
 431 9. 185 572 2499. 3745 9. 5. 75
 Sealey 40 Selin J. 406 1917 5732
 P. J. Curant 2100 St. Jean J. 200

Perdieu N 30^{re} Remington Inspection by
 275 Rodriguella by 3206 4921 Alphonse
 Hev 1375 11.43 3152 Sengny Pn 546
 Indelhou 83 Hev 16 7. 15. 12^{re} Vameyff
 18952 18952 Mand. K. L. 2724 10008 2238
 9794 467 1235 Seiad P. 1945 Mouton
 Mr P. 5534 942 2782 2071 3036 1370
 3177 11984 216 488 3864 4047 5946

et la séance est levée

L. M. Senecal
Secrétaire

Président



Billards et Pools,

Arthur Cadieux	2879 & Jacques.	
5 Tables		125.
Recu ak		50.
Balance		<u>7500</u> Pas Payé

Pierre Cardonema	3876 Ndany	
2 Tables Pools		7500 Payé

Louise Gibeau	3424 Ndany	
7 Tables		5000 Pas Payé

Marj Gibeau	3493 Ndany	
2 Tables		5000 Pas Payé

do do

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10255

Comite General
" Thomas Liggett "
" Comptes approuves "
12/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

Montréal, 13 septembre, 1904.

Au maire et aux échevins,
De la cité de Saint-Henri.



Messieurs,

Dans une cause de D'Acoust vs. la cité de Saint-Henri, qui se trouve de nouveau sur le rôle pour demain, le 14, j'ai reçu instructions de ne pas presser l'audition de la cause de main parce qu'une proposition de règlement doit être faite à votre conseil, demain soir.

La cause sera donc rayée une fois de plus demain matin.

Veillez donc, s'il vous plait, demain soir, prendre une résolution définitive au sujet de cette cause.

Si votre conseil décide de ne pas accepter la proposition de règlement, j'inscrirai la cause de nouveau et la poursuivrai jusqu'à jugement sans plus d'atermoiement.

Votre bien dévoué,

Jouit Coeur

*recopier pour
information par le conseil
de la cité et au conseil
à l'occasion de l'audition
de la cause*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10256

Louis Codere

re cause

D'Aouet

vs.

La Bite

13/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

Montréal, 13 septembre, 1904.



Au maire et aux échevins,
De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

Je vous envoie aujourd'hui la requête que j'ai préparée, sur vos instructions, demandant à la Commission des Chemins de Fer du Canada, de permettre que la rue Ste. Elizabeth traverse dans toute sa largeur la traverse de la Compagnie du Grand Tronc, soit au moyen d'un tunnel ou au moyen d'une traverse à niveau, à l'extrémité de laquelle se trouveront des barrières placées et maintenues par la Compagnie, demandant aussi que la rue St. Jean soit continuée à travers la voie du Grand Tronc, au moyen d'une traverse à niveau de la largeur de la rue St. Jean, et des barrières placées et entretenues par la Compagnie du Grand Tronc.

La présente requête est accompagnée de tous les plans et autres exhibits que j'ai cru devoir faire préparer.

Quand vous aurez examiné cette requête et les exhibits qui l'accompagnent, vous voudrez bien m'autoriser à la remettre à M.A. Rivet, député du comté d'Hochelaga, aux Communes du Canada.

*x que l'on
Rivet devrait
seul s'occuper de
cette requête,
d.c.*

Comme un membre du conseil me disait l'autre jour, devant la commission des chemins de fer, je prendrai la liberté de vous demander si c'est bien l'intention du conseil que, du moment que j'aurai remis cette requête à M. Rivet, je ne m'en occuperai plus.

Je crois que la véritable manière sera de faire présenter cette requête, et de la faire soutenir devant la Commission par l'avocat de la cité, quitte à M. Rivet, s'il le juge à propos, d'employer toute son influence à nous faire obtenir gain de cause.

Votre bien dévoué,

*M. ou le maire
ou M. Mayor. Je suis
et avec l'adp. de Smeal
avec Jacob carde Louis Cadore.
la cité nul délégué
à Ottawa.*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10257

Louis Coderre
au sujet de la requête
re. Rues St. Elisabeth
et St Jean.
13/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

Saint-Henri 14 Sept 1904

A. Mr le Maire et a
M. M. les Echevins
Saint-Henri



Messieurs,

J'ai l'honneur de faire applica-
tion pour avoir un congé, devant
commencer le 19 Septembre pour se terminer
le 26 Septembre courant.

Esperant une réponse favorable
Je me salue,
Votre dévoué serviteur

Adolphe Senecal

La requête est au verso
Haller en note pour
avoir un congé au lieu
de 26 jours

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10258

Adolphe Senecal
demande un congé.
14/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

John L. Kishko, Esq. President.
E. Walter Rathbun, Esq. Vice President.

J. V. Robt. Chief Engineer.
H. H. Roberts, Secy. & Treas.

*The Boiler Inspection
and Insurance Company of Canada
also Consulting Engineers.*

HEAD OFFICE.

46 King Street West.
TORONTO.

Office in Canada Life Building.

Montreal, Sept. 14, 1904.

A Messrs. LE MAIRE et Aux ECOLEVIERS,
de la VILLE de St. HENRI.

Messrs:

Après inspection sur la chaudière du rouleau à vapeur j'ai
eu de mon devoir de vous tenir au fait que votre chaudière n'est
plus capable de porter 100 lbs. de pression et que j'ai été obligé
de réduire la pression à 80 lbs., il serait aussi bon de faire
étancher les tubes et aussi différents joints et quelques rivets
qui coule en dedans de la chambre à combustion.

Esperant de vous remercier,

Votre respectueux,

A. Geo. Champagnon

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10259

Inspecteur des bouilloires
A. G. Champagne re
rouleau a vapeur.
14/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

Montréal, 14 septembre, 1904.



Au maire et aux échevins,

De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

Vous m'avez demandé il y a quelques jours si la cité de Saint-Henri était tenue de construire un égout commun sur la rue Poplar, dans la cité de Saint-Henri.

Le 13 octobre 1899, la cité de Saint-Henri et The St. Henry Land Company, ont fait un contrat par lequel la dite Compagnie cède, abandonne à la cité de Saint-Henri, entr'autres rues, la dite rue Poplar.

L'une des conditions de cet abandon ou cession est que la cité de Saint-Henri s'oblige à faire l'exhaussement, le drainage, le nivellement et l'empierrement des dites rues cédées au fur et à mesure que les besoins s'en feront sentir, la dite cité ne devant faire les dits travaux qu'à la demande de la dite Compagnie, mais non à la demande des autres propriétaires tant que cette dernière (la compagnie) restera propriétaire d'au moins la moitié des lots riverains de la rue où l'égout sera demandé.

Si je suis bien informé, the St. Henry Land Company a fait à votre conseil la demande d'un égout commun sur la dite rue Poplar.

Dans les circonstances, me plaçant exclusivement au point de vue des obligations contractées par le dit contrat, je dois dire que la cité de St. Henri est tenue de construire un égout commun sur la rue Poplar, si les besoins s'en font aujourd'hui sentir, et dans la mesure de ces besoins.

Le besoin d'un égout commun sur la rue Poplar, existait-il aujourd'hui pour les propriétaires de la rue Poplar, je crois qu'il sera facile à la compagnie de prouver que tel besoin existe parce que plusieurs familles occupent aujourd'hui les maisons situées sur les lots riverains de la dite rue Poplar.

Votre bien dévoué,

Louis Cadore

Les échevins de la cité de Saint-Henri ont demandé à la cité de Saint-Henri de construire un égout commun sur la rue Poplar. Les échevins de la cité de Saint-Henri ont demandé à la cité de Saint-Henri de construire un égout commun sur la rue Poplar. Les échevins de la cité de Saint-Henri ont demandé à la cité de Saint-Henri de construire un égout commun sur la rue Poplar.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10260

Louis Codere
re Egout rue Poplar.
14/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

G. A. FAUTEUX.
J. A. JARRY.
FRS. FAUTEUX.

TELEPHONE BELL, MAIN 4365.

FAUTEUX, JARRY & FAUTEUX
AVOCATS

EDIFICE "BANQUE DU PEUPLE" CHAMBRE 71
97, RUE ST-JACQUES



MONTREAL, 14 Septembre, 1904 190

Monsieur le Greffier de la Cité de St. Henri.

St. Henri.



Monsieur,

Nous avons reçu instruction de Monsieur Louis Duquette propriétaire de St. Henri de réclamer de la Cité de St. Henri la somme de \$300.00 en dommages pour les raisons suivantes:

La propriété de Monsieur Louis Duquette située au coin des rues St. Ambroise et Ste Zoé et actuellement occupée par Monsieur J. O. Duquette comme locataire a été très souvent inondée, depuis environ deux années, par l'eau provenant de la pluie et de la fonte des neiges, par le fait que les égouts avoisinant cette propriété sont défectueux en mauvais état et impropres à l'écoulement des eaux, occasionnant par là des dommages considérables au propriétaire et au locataire.

Vous voudrez bien, Monsieur le Greffier, avertir les membres du Conseil de cette réclamation dont un règlement immédiat plus les frais des présentes évitera, à la Cité une poursuite en justice.

Vos dévoués,

Lettre \$2.00

Lawton Jarry & Fauteux
avocats

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10261

Fauteux Jany & al
reclamant des dom-
mages pour Louis
Duquette
14/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

C. 1

Saint Henri, 14 Septembre 1904

A Mr. le Maire et a M.M. les
Echevins de la Cité de Saint Henri,



Messieurs:-

En Juillet 1894, la Cité de Saint Henri décidait l'expropriation de mes propriétés, sises sur la rue St. Jacques et il y fut donné suite par un contrat en 1895, excepté pour une propriété sur laquelle dans le temps une servitude existait en faveur de Mr. Jérémie Taillefer, et il a été impossible de passer contrat pour cette dernière propriété, mais depuis, une vente au Shérif m'a donné titre parfait, et je présente mon application à votre Honorable Conseil pour terminer l'expropriation commencée en 1894.

Inutile de vous dire Messieurs, que je ferai comme par le passé pour assurer le progrès et la prospérité de la Cité de St. Henri, dans laquelle je suis si fortement intéressé.

Alph. Charlebois

L. M. S.

référé

a M^r le Maire et M^m
 les Echevins de la Cit^e de
 Monreuil

Messieurs,

En Juillet 1894 la Cit^e de Monreuil
 décidait l'impropriation de mes propriétés
 situées sur la rue Spacanos, et il y fut
 donné suite par un contrat en 1895 excepté
 pour une propriété sur laquelle dans le
 temps une servitude existait en faveur
 de M^m Jeanne Gaillet, et il a été impossible
 de passer contrat pour cette dernière pro-
 priété, mais depuis, une rente au
 Sheriffia a été donnée, et je
 présente mon application à votre
 Honorable Conseil pour terminer
 l'impropriation commencée en 1894
 Quant à ce que Messieurs que
 je fais comme par le passé pour assurer
 le progrès et la prospérité de la Cit^e
 de Monreuil dans laquelle je suis
 si profondément intéressé —

a Chevrolais

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10262

Alphonse Charlebois
re expropriation de
ses propriétés.

14/9/04



P23/E2,240

17 Cole St Paul Rd.

refere, a
Council St Henry Sept 15/04



COMMUNICATION
SEP 15 1904
CITÉ DE ST. HENRI

Mess. The members of
Council St Henry.

Gentlemen. In Nov-
ember 1900 my greenhouse
on the Cole St Paul Rd.
was flooded on account
of the town having ex-
tended St Antoine St
through the Drummond
property raising the
same above the level
of the field and not
providing a passage
for the large quantity
of water which comes

P23/E2,240

from the skill.

I saw his worship
Mayor Tracy about the
matter and it was
remedied temporarily.
The following July
through public works
being carried on, this
drain was blocked
and after my having
seen about it again
an official and some
employees of the town
made another temporary
drain leading to the
sewer gully and
let the water into the
sewer.

For the past two

P23/E2,240

COMMUNICATION
SEP 15 1904
CITÉ DE ST. HENRI

years I have worked
the Greenhouse from
the fall to the spring
only so that I had
no occasion to go
there during the summer.
Yesterday having gone
there to see about
getting in stuff for the
fall I found though
the gully being blocked
the water has lodged
under the greenhouse
benches making them
useless for growing
mushrooms this season
also damaging the

P23/E2,240

brick flues and other things which I may mention later.

I now ask to be paid one hundred dollars for the damage done my property. This sum on consideration that said amount is paid without further trouble if however there is necessity of taking legal action I will claim the full amount of damage, and also ask to have this drain made permanent to avoid future damage.

Yours respectfully
J. J. Kearney

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10263

P. J. Leahy
Dommages par inon-
dation 15/9/04



P23/E2,240



A la Cité de St Henri.

Monsieur le Greffier,

Le soussigné, procureur de Dame Veuve Joseph Rombach demeurant au No. 125 de la rue St Jean en la Cité de St Henri, épouse de feu Joseph Rombach en son vivant cordonnier du même lieu, a l'honneur de ~~vous~~ vous informer des faits suivants:-

*# La cité de St Henri
8 Mai*

Madame Rombach est propriétaire de l'immeuble situé sur le coin sud est de la rue Richelieu et St Jean, subdivision 23 du No. 941 des cadrestres de la paroisse de Montréal;

Depuis au delà de cinq ans, en toute saison, soit en temps de pluie ou de dégel, la cave du dit immeuble est inondée par la crûe des eaux à l'encoignure des rues St Jean et Richelieu;

Notamment le 20 août dernier et le 3 septembre courant, à chacune de ces dernières dates, l'eau est montée dans la cave du dit immeuble jusqu'à une hauteur de 2½ pieds;

Ces inondations fréquentes sont cause que le dit immeuble a subi des détériorations considérables dans ses fondations, le rendent insalubre, et de ce fait, occasionnent à son propriétaire des pertes de loyer et déprécient considérablement la valeur de la dite propriété;

Ces inondations ont pour cause le mauvais état des rues Richelieu et St Jean, cette partie des dites rues avoisinant le dit immeuble étant beaucoup trop basse, et sont dues aussi à l'insuffisance des puisards et des canaux d'égouts.

Cet état de chose résultant de l'incurie et de la négligence de la Cité de St Henri à maintenir les rues et les canaux ci-dessus mentionnés en bon état comme la loi l'y oblige, Dame Veuve Rombach entend réclamer de la dite Cité en justice, les dommages soufferts et qu'elle souffrira à

P23/E2,240

- 2 -

l'avenir pour les raisons ci-dessus, le montant des dits
dommages à être évalués par expert.

Les présentes informations sont fournies pour valoir
ce que de droit.

Montréal, 16 septembre, 1904.

J. H. Papillon

Procureur de Dame Rombach.

17 rue St Jacques.

Tel. Bell Main 451.

(Duplication)

*refusé à M. J. E. Van
succès de la cause
de M. Rombach*

AVIS DE
DAME VEUVE ROMBACH

a

LA CITE DE ST HENRI.

*Peur et telepro
@ 208 pm J*

(Duplicatā)

P23/E2,240

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10264

J.H.O. Papillon
avis de réclamation
de Dame. Rombach
16/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

P.O. BOX 803.

Montreal Water & Power Co.
Engineering Department.
Imperial Building,

F. H. PITCHER,
CHIEF ENGINEER.
ASSISTANT ENGINEER.

Montreal, 16 Sept. 1904.

L. N. Senecal, Esq.,
Secretary-Treasurer,
Town of St. Henry.



Dear Sir,-

We are in receipt this day of extracts of Minutes of Council of the 9th instant, and in reply thereto, permit us to say: That the writer met the Mayor and the Chairman of Finance Committee and other Aldermen on this matter some few days ago, and explained clearly the position in regard thereto. It was given him to understand that he would be notified when it would be convenient to meet the Town Engineer to go into the matter of the grade on St. Mary Street. As you know, we cannot possibly put in water pipe on this street without a guarantee that the same will be filled to proper grade, in order that the pipe may be protected.

As soon, therefore, as it will be possible for you to carry out the understanding arrived at, the writer will be very pleased to co-operate.

*rapport de Canal
par téléphone et écrit
me directeur qui m'a permis
autour de donner les mesures
ce 17 septembre 1904 H.H.*

Yours truly,

Montreal Water & Power Company,

F. H. Pitcher, per *H.H.*

Chief Engineer.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10265

Montreal Water &
Power Co. re pose de
l'eau rue Ste. Marie.
16/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240



St. Henri le 16 Septembre 1904.

Reçu de Mons. J. E. VANIER les plans suivants, savoir:

- 1o. Un nouveau plan index original sur papier monté et bordé, représentant tout le territoire de la Cité de St. Henri -
- 2o. Une copie de ce plan index en " black print " pour l'usage du Conseil, l'original devant être déposé soigneusement aux Archives.
- 3o. Une copie de _____ de _____ pour l'usage des évaluateurs de la Cité, la surface du dit plan permettant d'y inscrire des notes et observations.
- 4o. Une copie de _____ de _____ en bleu pour l'usage des mêmes et pour emporter sur le terrain.
- 5o. Une copie de _____ de _____ en bleu pour dépôt sur les comptoirs des bureaux de la Corporation pour la collection des taxes et l'usage du public fréquentant l'Hotel- de- Ville.

(signé) L. M. Senechal

Copie
L. M. Senechal

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10266

J. Emile Vanier

Copie de reçu re l'ancien
con de plans.

16/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

OFFICE OF GENERAL ASSISTANT AND COMPTROLLER

WM. WAINWRIGHT,
GENERAL ASSISTANT & COMPTROLLER.

at Toronto.

MONTREAL, September 17th., 1904.

L.N. Senecal Esq.,
City Clerk, St. Henri, Que.



My dear Sir:-

I expect to be home to-morrow on my return from the Coast, and will be glad to meet the deputation any time this week at any hour between two and five o'clock.

*series am
Wainwright all my
L'annonce est a son don
et que meser / os de
relier avec les documents
proclameri et leur donner
une autre date*

Yours faithfully,

Wainwright

Gen'l. Ass't. & Comptroller.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10267

W. Wainwright
re delegation au
Conseil au G. T.R.
17/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

P.O. BOX 503.

*Montreal Water & Power Co.,
Engineering Department,
Imperial Building,*

Montreal, 19 Sept. 1904.

F. H. PITCHER,
CHIEF ENGINEER.
ASSISTANT ENGINEER

L. N. Senecal, Esq.,
Secretary-Treasurer,
Town of St. Henry.



Dear Sir,-

We are in receipt of your communication of the 16th instant, enclosing extracts of Minutes of Council of the 14th instant, and in reply, permit us to say: That all the houses on Little St. Antoine Street in question, in your town, are at present supplied with water, and as soon as sufficient additional houses are erected, so that the revenue therefrom shall amount to the percentage required by the Contract, we shall proceed in season to lay the pipe for their supply.

Hoping this is satisfactory to you, we are,

Yours truly,

Montreal Water & Power Company,

F. H. Pitcher
Chief Engineer.

*refer au plan
à l'avenue*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10268

Montreal Water &
Power Co. re pose de
l'eau Petite rue St Antoine
19/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

TELEPHONE 2039

CABLE ADDRESS, "SREEP"

P.O. BOX 344.

Davidson & Wainwright.
Advocates, Barristers, &c.

London & Lancashire Building.
St. James Street.

Peers Davidson.
Arnold Wainwright.

Montreal Sept. 19, 1904. 190

A.79

L. N. Senecal, Esq.,
Clerk City St. Henri,
St. Henri,

P. Q.



Dear Sir,-

Will you please communicate with us, in future, in regard to Mr. Coleman's application, concerning dump property?

Yours truly,

Davidson & Wainwright.

P.D./E.B.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10269

Davidson & Wainwright
re de potoir.
19/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

Montréal, le 20 Septembre 1904

A Monsieur le Maire E. Guay et Messieurs les Échevins
de la Cité de St. Henri



Messieurs,

Étant propriétaire d'une maison située
coin des rues Notre Dame et Rue de Lima, laquelle se
trouve être occupée dans le moment pour un
Hotel tenu par Mr. Delisle; ayant fait l'acqui-
sition de cette propriété avec l'intention et l'idée
d'y faire continuer le même Commerce, vu
le prix qui elle a coûté, je viens vous demander
de bien vouloir user de votre pouvoir pour que
la licence ne soit pas transférée ailleurs
Mr. Delisle a l'intention de vendre ou de changer
d'endroit et d'y apporter sa licence.
D'abord je ne vois aucune raison qui oblige
ce Monsieur à laisser ce coin de rue pour
un autre; l'endroit est connu et les bâtiments
répondent parfaitement aux nécessités d'un
bon Hotel. Si, maintenant, il veut vendre, je
lui ai offert et lui donnerai un prix très
raisonnable, je dirai même, mieux que d'autre
lui donneront; et tout cela afin de ne

P23/E2,240

pas enlever la licence de cette maison.
En vous faisant cette demande, je crois vous
demander ce qui est juste et raisonnable.
Permettre qu'on y enlève la licence, c'est réduire
de beaucoup la valeur de la propriété et ce
serait me faire du tort.

Voulant m'en faire un chez nous, j'ose croire
qu'en vous faisant aujourd'hui cette demande,
je ne serai pas déçu dans mes espérances.

Je vous demande bien pardon, d'avoir pris
quelque peu de votre temps, mais cependant
j'ai confiance dans ma requête.

Une réponse favorable obligera infiniment

Messieurs,
Votre tout-dévoué
Zénon Bourdeau
Notaire
2340, Rue N. Dame



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10270

Genon Bourdeau
retransfert de licence
de Jos. Delisle
20/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

17 Cole St Paul Ed

St Henry Sep 20/04



Messrs Members City
Council St Henry
Gentlemen.

COMMUNICATION
SEP 21 1904
CITÉ DE ST. HENRI

On the
15th inst. I wrote you
about damage done
my place through
flooding.

Before writing you
the aforementioned
letter I had noticed
the temporary damage
only, since there how-
ever on being told

P23/E2,240

Damage to Mushroom	\$
bed 84x7ft	150
Do " Greenhouse	400
Do " Brick hot air	
flues	100
Do " Business by	
making place	
unworkable	500
Do " Loam, sand	
Manure & Pots	20
Do " 300 lbs Tobacco	
stems	6.
Do " Store & Pipes	5
total	\$ 1181.

P23/E2,240

that part of the
Greenhouse had fallen
in, I found on closer
examination that
through the working
of the cils the Greenhouse
will have to be taken
down and reconstruc-
ed and now ask
you to note the fol-
lowing list of Damag-
ed Property for which
I demand payment.

Yours respectfully
P. J. Healy

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10271

P. J. Leahy
reclamation de dom-
mages par inonda-
tion. 20/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

Saint-Henri 20 Septembre 1904

M^r le Greffier de la Cité
Saint-Henri.

COMMUNICATION
SEP 20 1904
CITÉ DE ST. HENRI

Je soussigné consens à
travailler pour la Cité de Saint-Henri
sans préjudice à mes droits me résultant
de mon engagement fait et passé avant
mon renvoi et à mes offres de services.

J. B. D. Aguin

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10272

J. B. D. Aquin
avis re ouvrage
au Bureau du Conseil
20/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, le 21 Septembre
1904.

COMMUNICATION
SEP 21 1904
CITÉ DE ST. HENRI

Ls. N. Senécal, Ecr.,
Greffier Cité de St. Henri -



Cher Monsieur:

En réponse à la demande que vous m'avez faite le 14 du mois courant par résolution de même date, au sujet de l'égout à prolonger rue POPLAR, j'ai l'honneur de faire rapport qu'après examen de cette question et recherches sur les lieux, et avec la connaissance que j'ai du sol à cet endroit, je dois faire rapport dis-je que les maisons bâties sur cette rue pourraient toutes être drainées en prolongement de l'égout de brique qui s'y trouve bâti jusqu'à 245 pieds à l'ouest de l'Avenue Ste. ELIZABETH, en le prolongeant dis-je de 162 pieds environ ou 54 verges courantes, encore à l'ouest.

Le coût estimatif de ces travaux serait d'environ \$783.00 ou \$14.50 la verge courante.

Bien à vous,

*Recommander
à l'ingénieur et
autour à donner des
des renseignements hors
les documents relatifs*

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri -

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10273

J. Emile Vanier
rue egout rue Poplar.
27/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

J. LE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, le 21 Septembre 1904

COMMUNICATION
SEP 21 1904
CITÉ DE ST. HENRI

Ls. N. Senécal, Ecr.,
Greffier, Cité de St. Henri -



Cher Monsieur:

En réponse à la demande que vous me faisiez par résolution du 14 Septembre courant re changement de niveau du Chemin de fer du GRAND TRONC aux traverses des rues Ste. MARGUERITE & ST. PHILIPPE et autour dans ce quartier, je dois dire que ce rapport vous sera fait pour le 23 du courant c'est-à-dire vendredi prochain.

Bien à vous,

J. Guile Vanier

Ingénieur Cité de St. Henri -

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10274

J. Emile Vanier
re changement de che.
min de fer du G. T. R.
21/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
No 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, le 21 Septembre
1904.



L. N. Senécal, Ecr.,
Greffier, Corporation Cité de St. Henri



Cher Monsieur:

En réponse à la demande qui m'a été faite par résolution de votre Conseil en date du 14 Septembre courant, au sujet de travaux d'égouts en cours d'exécution à WESTMOUNT, à proximité de la "GLEN", je dois dire qu'après investigation et recherches sur les lieux de même qu'à l'Hotel - de - Ville de WESTMOUNT et au bureau du Chemin de fer du Pacifique Canadien, il résulte que la Compagnie du Pacifique Canadien transforme actuellement cette partie ouverte du ruisseau de la "GLEN" passant sur l'ancienne propriété DECARY dont elle est maintenant propriétaire en égout fait de béton, avec des dimensions de 4' x 4' environ, et cela par ce qu'elle doit remplir la coulée au-dessus de l'ancien ruisseau pour y faire des cours. L'eau de ce ruisseau de la "GLEN" est déjà prise par les égouts de St. Henri - L'égout en question est exclusivement fait sur la propriété privée de la Compagnie du Pacifique Canadien et doit pour ainsi dire servir de "culvert"

Bien à vous,

le rapport est en

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri -

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10275

J. Emile Vanier
re gout de la Glen
21/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

Montréal, 21 septembre, 1904.

Au maire et aux échevins

De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

Vous m'avez référé la réclamation de Francis Fauteux avocat, agissant pour et au nom d'un nommé Kingdieu, un chinois qui depuis le mois de mai 1904 tient une buanderie dans une des maisons de M. Emery Fauteux, père.

Après m'être enquis de tous les faits, je crois que le dit chinois a le droit de recouvrer ce qu'il a payé en premier lieu à la cité de Saint-Henri.

En ce faisant il a payé le compte d'un autre, étant sous l'impression qu'il payait le sien.

Votre bien dévoué,

Louis Codere.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10276

Louis Coderre
reclamation de
Kingdieu
21/9/04



P23/E2,240